

22 mars 2012 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur les attentats à Toulouse et Montauban et sur la lutte contre le terrorisme, à Paris le 22 mars 2012.

Mes chers compatriotes,

L'auteur des assassinats ignobles de Toulouse et de Montauban a été identifié et mis hors d'état de nuire.

Aux victimes - des enfants, des soldats, un père - ainsi qu'à leur famille, je veux réserver ma première pensée et adresser les condoléances de la Nation rassemblée.

Je tiens à remercier les forces de l'ordre, la justice, le ministre de l'Intérieur pour le remarquable travail qu'ils ont accompli. Tout a été fait pour que le tueur soit livré à la justice, mais il n'était pas concevable d'exposer des vies pour atteindre cet objectif. Il y a déjà eu trop de morts.

Une enquête est en cours qui doit déterminer s'il y a eu des complicités. Face à une agression terroriste dont la violence le dispute à l'abjection, la France a fait preuve de sang-froid et de détermination. Elle est restée unie et rassemblée.

Aujourd'hui les Français doivent surmonter leur indignation et ne pas laisser libre cours à leur colère. Nos compatriotes musulmans n'ont rien à voir avec les motivations folles d'un terroriste. Il ne faut procéder à aucun amalgame. Avant de prendre pour cible des enfants juifs, le tueur a tiré à bout portant sur des Musulmans.

Je sais pouvoir compter sur la fraternité et la vigilance de tous les responsables religieux. La République doit être implacable pour défendre ses valeurs. Elle ne tolérera ni embrigadement ni conditionnement idéologique sur son propre sol. Je viens de réunir le Premier ministre et les ministres concernés pour tirer les conclusions de ces événements tragiques.

Désormais toute personne qui consultera de manière habituelle des sites internet qui font l'apologie du terrorisme ou qui appellent à la haine et à la violence, sera punie pénalement.

Toute personne se rendant à l'étranger pour y suivre des travaux d'endoctrinement à des idéologies conduisant au terrorisme, sera punie pénalement.

La propagation et l'apologie d'idéologies extrémistes seront réprimées par un délit figurant dans le Code pénal avec les moyens qui sont déjà ceux de la lutte anti-terroriste.

Enfin, avec le Premier ministre, j'ai demandé au Garde des Sceaux de conduire une réflexion approfondie sur la propagation de ces idéologies dans le milieu carcéral. Nous ne pouvons accepter que nos prisons deviennent des terreaux d'endoctrinement à des idéologies de haine et de terrorisme.

Mes chers compatriotes, la France vient de traverser une épreuve, voici donc les conclusions que nous devons en tirer. Le rassemblement et l'unité doivent être notre priorité, la fermeté, le moyen au service des valeurs de la République.

Je vous remercie.